

ASSEMBLÉE NATIONALE
25 octobre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Rejeté

AMENDEMENT N ° II-AE73

présenté par
M. Pfeffer, Mme Le Pen, M. Chenu, M. Guiniot, M. Bigot, M. Bovet, M. Buisson, M. de Fleurian,
M. Dragon, Mme Hamelet, M. Jolly, Mme Lelouis, Mme Alexandra Masson, M. Rambaud et
Mme Robert-Dehault

ARTICLE 49

ETAT B

Mission « Action extérieure de l'État »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Action de la France en Europe et dans le monde	0	6 177 000
Diplomatie culturelle et d'influence	0	0
Français à l'étranger et affaires consulaires	0	0
TOTAUX	0	6 177 000
SOLDE	-6 177 000	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement prévoit de minorer les crédits, en autorisations d'engagement et en crédits de paiement, d'un montant de 6 177 000 euros pour l'action n° 4 : "Contributions internationales" du programme n° 105: "Actions de la France en Europe et dans le Monde ".

L’Institut du Monde Arabe (IMA), inauguré en 1987 et devant être à l'origine financé conjointement par l’État français et plusieurs pays arabes, à hauteur respectivement de 60% et 40%, a pour vocation de promouvoir la civilisation du monde arabe en France. Toutefois, sa subvention

annuelle, versée principalement par le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, représente chaque année plus de 12 millions d'euros, soit près des deux tiers de son budget total annuel.

Or, ainsi que le relève la Cour des comptes dans son rapport sur l'IMA portant sur les exercices 2012 à 2023, *"les pays arabes ont supprimé progressivement leur contribution budgétaire tout en gardant leurs sièges au conseil d'administration et en continuant de valoriser leurs intérêts dans les actions culturelles de l'Institut"*. Si ces pays ont trouvé dans l'IMA un intérêt certain, *"le ministère de l'Europe et des affaires étrangères peine à expliquer les effets diplomatiques tangibles dont bénéficierait sa politique arabe alors qu'il consacre à l'IMA un budget annuel de 12,3 M€."*

Tandis que la dette française atteint des records et que de nombreuses institutions patrimoniales françaises sont en péril, le soutien budgétaire de l'État doit se concentrer sur la préservation du patrimoine français, sur la promotion de la francophonie et sur le rayonnement culturel national, qui constituent le cœur de notre influence internationale.

Cet amendement propose de réduire de 50% les subventions du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères à l'Institut du Monde Arabe.